



## Traité Péa

### Michna 7 - Chapitre 4

הַקֹּדֵשׁ קָמָה וּפְדָה קָמָה, תֵּיב.  
עֲמֵרִין וּפְדָה עֲמֵרִין, תֵּיב.  
קָמָה וּפְדָה עֲמֵרִין, פְּטוּרָה, שְׁבִשְׁעַת חוּבְתָהּ הֵיטָה פְּטוּרָה.

Celui qui consacre [au Temple] sa récolte sur pied et la rachète sur pied, il est astreint [à la Péa]. S'il la consacre en tas et la rachète en tas, il est astreint à la shikh'ha (gerbe oubliée). S'il la consacre sur pied et la rachète en tas, [la récolte] est dispensée [de Péa], car au moment où le prélèvement devait se faire, elle en était dispensée.



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)